

ANNEXE A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

CLIENT : GAEC DE LA PETITE LANDE

22320 CORLAY

REGIME ICPE AUQUEL L'EXPLOITATION AGRICOLE EST SOUMISE :

ICPE SOUS LE REGIME DECLARATION

LE PRELEVEMENT A LA DEMANDE SERA EQUIVALENT AU PRELEVEMENT ACTUEL

LE PRELEVEMENT ACTUEL SE FAIT SUR L'EAU DE VILLE ET POMPAGE PUIT TRADITIONNEL,
INCONVENIENT : EAU DE MAUVAISE QUALITE PUIT TRADITIONNEL.

Réponse transmise le 17-04-2026.